



La commune de SAINT-CYR-EN-VAL

05/08/2022

Recrute

Un-e Agent-e des espaces verts / gardien-ne logé-e Emploi permanent à temps complet

Dans le cadre d'une vacance de poste, la Direction Générale des Services recrute un-e agent-e des espaces verts – gardien-ne logé-e, par voie de mutation, détachement, à défaut contractuelle.

STATUT DU POSTE

Filière : Technique **Catégorie :** C **Cadre d'emplois :** des Adjoints Techniques Territoriaux.

Pôle : Technique et Aménagement

MISSIONS PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur du Pôle Technique et Aménagement, du Responsable du Service et du chef d'équipe espaces verts, vous assurerez les missions suivantes :

➤ Entretien des espaces verts

Préparation des sols (plantations)

Utiliser et entretenir les matériels et outils

Taille des arbustes

Tonte/débroussaillage

Gestion cimetière

Entretiens des espaces verts et des massifs (désherbage, binage)

Ramassage des feuilles

Bûcheronnage

Arrosage manuel / automatique

Maçonnerie légère

Plantations florales et végétales

➤ Gardiennage des équipements (2 semaines par mois)

➤ Autres missions annexes et ponctuelles

A noter, la commune est labellisée 4 fleurs au concours des Villes et Villages fleuris.

FORMATION OU EXPÉRIENCE

- Expérience souhaitée de **5 ans minimum** dans **les métiers des espaces verts**.
- **Permis :** B obligatoire, C souhaité, permis Poids Lourds souhaité.
- **Habilitations professionnelles (souhaitées) :**
 - **CACES souhaités :** R482 Cat A et C1, R485 Cat1, R486 Cat A1, A3, B1 et B3.
 - **Habilitations électriques :** H0, H0V, B0.
- Sensibilisation aux premiers secours souhaitée.

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Emploi permanent à temps complet (37h30) avec RTT, déplacements si nécessaire, sur les différents sites d'intervention de la commune.

Travail seul ou en équipe. Relations directes avec les usagers, associations, ou autres prestataires de services.

Métier exposé à une pénibilité du travail

Gardien logé pour nécessité absolue de service (voir règlement des gardiens logés) : gardiennage soir, WE et jours fériés en fonction des plannings.

Peut être amené, sur sollicitation de sa hiérarchie, à travailler en dehors de ses horaires de travail. Les heures réalisées dans ce cadre et hors contrepartie du logement pourront faire l'objet de récupération et/ou rémunération.

Horaires de travail (hors astreinte de gardiennage) :

- Toute l'année hors juillet/août : 08h00-12h10 / 13h30-17h00
- Selon conditions climatiques, Juillet/Août : 06h00-13h40 (journée continue, pause de 10h00 à 10h20).

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- Rémunération statutaire
- Régime Indemnitare en fonction du statut
- Prime de fin d'année (au prorata du temps de travail et du temps de présence sur l'année)
- Participation mutuelle et prévoyance (si labellisée)
- CNAS (si emploi >= 6mois)
- Tickets restaurant
- Téléphone portable
- Forfait Mobilité Durable

POSTE À POURVOIR LE 01/10/2022

Adresser une lettre de motivation accompagnée d'un C.V. avant le 20/09/2022 à :

Monsieur le Maire

MAIRIE

140, Rue du 11 Novembre

45590 SAINT-CYR-EN-VAL

📧 contact@mairie-saintcyrenval.fr

Renseignements techniques auprès de :

Mr LE LIEVRE Loïc, Directeur du Pôle Technique et Aménagement

☎ 02.38.76.20.20